



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016

Publication faite en conformité de l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

L'An deux mille seize, le 8 février à 20h05, le Conseil municipal de la ville du Pré Saint-Gervais, régulièrement convoqué le 2 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard COSME, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard COSME, Maire, Mme Martine LEGRAND, M. Jean-Luc DECOBERT, Mme Anna ANGELI, M. Saïd SADAOUI, M. Stéphane COMMUN, Mme Laëtitia DEKNUDT, Mme Hawa KONE (sauf entre 20h48 et 20h50), M. Jean-Marc MERRIAUX, Adjoint au Maire ;

M. Jean-Abel PECAULT, M. Laurent BARON, Mme Manuella BRISCAN, M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Mme Marlène DOINE, Conseillers municipaux délégués ;

Mme Corinne ATZORI, M. Jean-Marc ROBINET, Mme Nathalie LECONTE, Mme Dunia MUTABESHA, M. Arold JANDIA, Mme Lorédane CLERET, M. Luc RANGON, Mme Rose-Marie AUGUSTIN, M. Robert MESLE, M. Cédric GUILLOUX, Mme Christine FRELAND, Mme Catherine SIRE, M. Serge VOLKOFF, Mme Delphine DEBORD, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés :

M. Julien RENAULT, Adjoint au Maire, représenté par M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Conseiller municipal délégué,

M. Claude BARTOLONE, Conseiller municipal, représenté par M. Gérard COSME, Maire, Mme Thu Van BLANCHARD, Conseillère municipale, représentée par M. Robert MESLE, Conseiller municipal.

Etaient absents:

Mme Hawa KONE, Adjointe au Maire (entre 20h48 et 20h50),

Mme Elena ESTEVE, Conseillère municipale,

Mme Mina EL METALSSI, Conseillère municipale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h05 et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président de séance propose de nommer Mme Laëtitia DEKNUDT dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

TABLEAU DE PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

N°	SUJET	Rapporteur
	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2015	
2016/01	DOMAINE ET PATRIMOINE. Avis du Conseil municipal sur le programme local de l'habitat (PLH)	J-L. DECOBERT
2016/02	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Convention d'objectifs et de financement « Publics et territoires » relative à l'accueil des enfants en situation de handicap entre la CAF de la Seine-Saint-Denis et la Ville	C. ATZORI
2016/03	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Convention d'aide financière exceptionnelle à l'informatisation du Relais d'assistantes maternelles	M. DOINE
2016/04	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Convention relative au fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social entre l'Etat et la Ville du Pré Saint-Gervais	S. SADAoui
2016/05	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Création du Conseil participatif des Gervaisiens	H. KONE
2016/06	COMMANDE PUBLIQUE. Liste des marchés publics conclus en 2015	J-M. MERRIAUX
2016/07	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Présentation du rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2014	S. SADAoui
2016/08	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Présentation du rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2014	S. SADAoui
	Question écrite posée par le groupe A Gauche Autrement	
	Liste des décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales	

M. Le Maire :

Chers collègues, plusieurs modifications ont été apportées à l'ordre du jour de notre séance.

Tout d'abord, devait être présentée la délibération N°2016/01, portant sur la vente d'un fonds de commerce situé au 59 rue André Joineau. Faute d'accord parfaitement finalisé avec le preneur, nous sommes amenés à retirer ce point. Nous le réinscrivons au prochain conseil municipal.

Ensuite, le groupe A Gauche Autrement nous a transmis deux questions écrites. La première concerne un sujet d'actualité puisqu'il s'agit de l'aménagement de la parcelle Brossolette - Danton. Nous l'écouterons et une réponse sera apportée par la majorité municipale. La seconde touche à la situation d'un demandeur de logement. Sur ce point, je dois rappeler l'article 9 du Code civil qui interdit qu'en séance publique, nous puissions évoquer des situations personnelles. Une réponse sera donc donnée par écrit, et non à l'oral ce soir.

Cela étant précisé, nous entamons nos travaux.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

Je souhaiterais proposer une petite modification, vraiment un détail, que je pourrais éventuellement indiquer précisément à la personne chargée de la rédaction de ce compte-rendu.

Dans une de mes interventions, j'essayais de décrire un raisonnement qu'aurait pu avoir la majorité municipale. Cela commençait par « nous, formation politique majoritaire ». Evidemment, c'est à lire avec des guillemets. Nous ne nous intronisons pas formation politique majoritaire. Si vous le permettez, cette ambiguïté pourrait être levée avec des guillemets au bon endroit. Cela apporterait une meilleure clarté au document pour l'ensemble des lecteurs. Cela se trouve en page 10 du procès-verbal. Avec votre permission, je pourrais montrer exactement à la personne responsable où il faudrait, à mon sens, placer ces guillemets.

M. Le Maire :

Bien, cette modification sera faite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2015.**

■ ■ ■

2016/01. DOMAINE ET PATRIMOINE. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Rapporteur : Jean-Luc DECOBERT

Comme vous le savez, la compétence de l'habitat relève actuellement de l'EPT Est Ensemble et sera transférée à la Métropole du Grand Paris début 2018. Aujourd'hui, Est Ensemble est un territoire particulièrement attractif pour le développement de l'offre en logements, notamment pour les villes et quartiers à proximité immédiate de Paris.

Mais cette attractivité ne doit pas masquer les dysfonctionnements importants du marché immobilier local, notamment :

- La prégnance du parc privé indigne et obsolète : il représente environ 5% au niveau de la région, 7% en Seine-Saint-Denis et 10% sur le territoire d'Est Ensemble. Il s'agit donc d'un aspect important, en sachant qu'il est plutôt concentré dans les villes touchant Paris (Pantin, le Pré Saint-Gervais, Bagnolet etc.) ;
- Le parc HLM nécessitant des actions de restructuration lourde dans les quartiers de la politique de la ville, ciblés par le NPNRU ;
- Les difficultés d'accès au logement HLM en raison du nombre de demandeurs, avec un parc qui a du mal à répondre à l'ensemble de ces demandes.

Conscients de ces enjeux, les villes-membres et Est Ensemble se sont fixé des objectifs ambitieux de construction neuve dans le contrat de développement territorial (CDT), à hauteur de 2 800 logements par an, dont au moins un quart provenant de la construction HLM et un quart constituant des logements abordables (à des prix ou loyers inférieurs à ceux du marché).

Dans ce cadre, l'objectif fixé est donc la création de 16 800 logements sur l'ensemble des neuf villes et sur la durée du CDT. Cela correspond à 328 logements par an pour la ville du Pré Saint-Gervais. Aujourd'hui, la population d'Est Ensemble s'élève à 400 000 habitants. Avec cet objectif, nous accueillerons environ 30 000 habitants supplémentaires.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs et mener une réflexion sur l'ensemble des politiques de l'habitat et du logement, Est Ensemble a décidé d'engager la procédure d'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH), par délibération du Conseil communautaire en date du 26 juin 2011.

La réflexion et les travaux engagés avec l'ensemble des villes-membres, les bailleurs HLM, les services de l'Etat et les différents acteurs de l'habitat, ont permis d'aboutir à :

- La réalisation d'un diagnostic complet et territorialisé (novembre 2013),
- La définition d'orientations stratégiques partagées par tous (octobre 2014),
- La formalisation d'un programme d'actions (octobre 2015), visant à intervenir sur l'ensemble des politiques de l'habitat et du logement, de la construction neuve à l'action foncière, en passant par la réhabilitation du parc HLM et du parc privé ou encore la politique d'attribution des logements sociaux.

Le comité de pilotage organisé le 6 novembre 2015, en présence de la sous-préfète, des élus des villes-membres, de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et des partenaires financiers, a approuvé le projet du PLH d'Est Ensemble. Ce projet a ensuite été approuvé par le Conseil communautaire du 15 décembre 2015, puis transmis pour avis aux villes-membres.

A travers 8 grandes orientations, déclinées en 35 actions, le projet de PLH d'Est Ensemble répond aux difficultés d'habitat et de logement des Gervaisiens.

Ces grandes orientations stratégiques sont :

- Contribuer à l'effort de construction neuve et à la diversification de l'offre en logements : sont fixés dans ce cadre des objectifs de logement social et de logement privé, et dans le logement social la répartition entre les différentes catégories de logements sociaux à partir d'un constat de la situation existante et avec la volonté de diversifier l'offre actuelle, que ce soit dans le logement social ou privé ;
- Agir sur le foncier pour maintenir dans la durée l'effort de construction neuve ;
- Améliorer la qualité et le fonctionnement du parc HLM ;
- Soutenir le développement de l'offre en logement et hébergement pour répondre aux besoins spécifiques des ménages : dans le parc actuel, on trouve un grand nombre de logements T3. Or il existe des besoins de T4 ou de studios. Il s'agit donc aussi de diversifier la typologie des logements proposés ;
- Agir sur la requalification de l'habitat privé et prévenir sa dégradation : avec plus de 10 % de notre parc qualifié d'insalubre, nous sommes fortement touchés par cet aspect. Nous avons déjà lancé un plan pluriannuel de résorption de l'habitat insalubre, avec des crédits importants inscrits tous les ans pour lutter contre cela. Le premier dossier que nous avons traité concerne d'ailleurs l'îlot Danton, objet ce soir d'une question écrite. Dans ce dossier, l'un des premiers objectifs de l'action municipale était la résorption de l'habitat insalubre. Le réaménagement du secteur permettra l'implantation d'environ 16 logements neufs ;
- Restructurer l'offre et améliorer la qualité des logements dans les quartiers politique de la ville ;
- Encourager la transition énergétique de l'ensemble du parc de logements ;
- Piloter, mettre en œuvre, observer et évaluer la politique de l'habitat.

Chacun de ces axes est décliné en actions, dont le détail figure dans le document d'une centaine de pages qui vous a été remis et qui est joint en annexe.

Il faut également relever deux points :

- En cohérence avec la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2015, relative au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le PLH exprime une attente forte vis-à-vis de la solidarité métropolitaine ;
- Afin de maintenir la diversité sociale, le PLH propose d'appliquer l'exonération de supplément de loyer de solidarité (SLS) aux logements locatifs sociaux situés dans les quartiers de la politique de la ville, à ceux situés dans une bande de 300 m autour de ces quartiers et dans les sections cadastrales comportant au moins 10% de logements privés potentiellement indignes. Au Pré Saint-Gervais, l'exonération s'appliquerait à la plupart des logements locatifs sociaux situés au nord de la commune et dans le centre-ville.

Il vous est donc demandé de donner un avis favorable au programme local de l'habitat (PLH) d'Est Ensemble pour la période 2016-2021. Le fait que nous le validions dès maintenant apparaît d'autant plus important que cette compétence deviendra celle de la Métropole du Grand Paris dans quelques temps, et sera donc alors traitée à un niveau qui l'éloigne de nous.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions? La parole à Delphine DEBORD.

Mme DEBORD :

Nous avons lu les orientations stratégiques et le programme d'actions de ce PLH. Nous en retenons que ces 100 pages définissent de bonnes intentions mais que, finalement, nous ne sommes guère avancés à propos de leur déclinaison pratique sur le territoire, et sur notre commune en particulier.

Nous voudrions donc attirer votre attention sur les points suivants.

D'abord, nous allons peut-être avoir du mal à nous prononcer sans en savoir plus, et de manière précise, sur les problèmes de logement qui sont identifiés au Pré Saint-Gervais. Nous ne savons pas exactement combien de logements privés dégradés, voire indignes, ont été recensés. Quelle est la durée de traitement des demandes de logements sociaux avant acceptation ? Quels sont les critères prioritaires ? Cela renvoie d'ailleurs à une de nos questions écrites ce soir. Quel est le pourcentage actuel de PLAI, de logements très sociaux ? De même pour les PLUS et les PLS, de logements pour classe moyenne ? Nous avons besoin de ces éléments concrets et de savoir quelles réponses vous comptez apporter au niveau de la commune aux problèmes identifiés dans le cadre du PLH.

Ensuite, s'agissant du logement social, il nous semble, à la lecture du document, que les PLUS et les PLS seront privilégiés par rapport au logement très social, notamment au Pré Saint-Gervais. En page 10, un tableau indique que vous visez 45% de PLUS, 30% de PLS et 25 % de PLAI. Nous, A Gauche Autrement, nous ne sommes pas sûrs que cette réponse soit la plus adaptée à la situation des ménages, dans un contexte national qui fabrique de plus en plus de précaires, qui facilite le détricotage du Code du travail, qui envisage une diminution des allocations chômage. Le contexte est quand même celui-là. Pour nous, la préoccupation prioritaire devrait plutôt être de répondre aux demandes de logement du plus grand nombre, et même des plus fragiles.

Dans le cadre foncier contraint que nous connaissons, nous pensons que le logement social devrait rester prioritaire pour les plus démunis et qu'il faudrait mener une politique volontariste de lutte contre la spéculation immobilière. A ce titre, l'action 27 parlant d'expérimenter l'encadrement des loyers du parc privé, nous apparaît trop timide. On ne peut pas se contenter d'une expérimentation avec, je cite, la mise en place d'un observatoire local des loyers. Nous voudrions savoir ce que vous avez prévu en la matière ici, au Pré Saint-Gervais, depuis ce qu'il faut bien appeler le torpillage de la loi DUFLOT au plan national.

Par ailleurs, une autre action nous semble contestable, à savoir celle mise en avant dans la note de synthèse concernant l'exonération du supplément de loyer de solidarité. Pour nous, la question de la diversité sociale ne peut pas se régler uniquement par le logement, mais doit s'envisager sous un angle global de la citoyenneté et du refus de la misère sous toutes ses formes. Nous pensons qu'une telle mesure va créer une inégalité supplémentaire entre les classes moyennes, entre ceux qui ont la chance d'avoir accès au logement social et ceux qui continuent à être saignés par le privé. On se demande si votre objectif est d'étendre encore les inégalités.

Voilà les points que nous souhaitons soulever au sujet du PLH.

Mme SIRE :

J'ajoute une question concernant les objectifs en matière de transition énergétique du parc locatif social sur le Pré Saint-Gervais. Que comptez-vous mettre en œuvre précisément ?

M. DECOBERT :

Il faut d'abord rappeler que le PLH est un document stratégique établi au niveau d'Est Ensemble. Il a été élaboré à partir de diagnostics réalisés dans chaque ville, puis débattu dans les villes et à Est Ensemble, et enfin adopté par le Conseil communautaire. Il a donc fait l'objet d'un large débat et, je

dirais, d'un accord entre les différents groupes représentés à la CAEE.

Ce PLH est ensuite évidemment décliné ville par ville.

Comme je le disais, l'objectif fixé pour le territoire d'Est Ensemble est la construction de 2 800 logements neufs par an. Au niveau de notre ville, il se traduit par la réalisation de 328 logements par an. C'est vraiment ambitieux, ça représente quand même quelque chose qui n'était pas fait précédemment.

S'agissant des logements sociaux, vous citez un tableau. Or, un autre reprend les objectifs de logements neufs pour chacune des villes. Relevons que, mises à part les villes de Bobigny, Noisy-le-Sec et Romainville qui ont un objectif de 20%, nous arrivons derrière. Pourquoi ? Tout simplement parce que le patrimoine actuel de logement HLM sur notre ville est déjà très important. A partir de ce constat, l'objectif fixé pour le Pré Saint-Gervais est de 30 %.

Concernant la répartition entre les différents types de logement social sur la ville, comme vous l'avez souligné, il est prévu 25 % de PLAI (les loyers les moins chers), 45 % de PLUS, 30 % de PLS (logements sociaux classiques et ceux destinés aux classes moyennes). Encore une fois, cela a été déterminé compte-tenu de la situation actuelle du Pré Saint-Gervais. Pourquoi seulement 25 % de PLAI sur notre ville ? Simplement parce que nous en avons déjà beaucoup. On peut toujours dire qu'il faudrait plus ceci ou cela, mais il s'agit aussi d'équilibrer les choses.

En outre, je rappelle que, même si les logements PLUS présentent des loyers plus élevés que ceux des PLAI, ils restent accessibles aux populations ayant les revenus les plus faibles car elles peuvent bénéficier des aides au logement.

Enfin, en termes de transition énergétique, le document fixe des orientations. Il faudra ensuite les décliner tous les ans au niveau de chacune des communes. Le PLH donne une ligne de conduite à suivre qu'elles devront traduire. Cela s'inscrira dans leurs budgets annuels. En matière d'économie d'énergie, au Pré Saint-Gervais, nous avons déjà initié certaines politiques. Par exemple, dans nos écoles, nous avons remplacé des chaudières très énergivores par d'autres plus efficaces. En matière de logement, nous avons des exigences sur la qualité énergétique des nouveaux programmes présentés. De manière générale, je vous invite à vous reporter au PLH pour voir ce qui est prévu dans la déclinaison en actions des orientations stratégiques.

M. le Maire :

Je voudrais apporter quelques éléments de réponse complémentaires.

Comme l'a dit avec justesse Jean-Luc DECOBERT, la réalité d'un PLH est qu'il s'agit d'un document stratégique. Par conséquent, il n'a pas vocation à identifier chacune des actions réalisées autour du logement : construction, rénovation, tous les outils de réhabilitation de l'habitat insalubre comme les opérations OPA ou RHI, etc. Pour autant, il a le mérite de travailler sur des réalités identifiées pour chacune des villes du territoire d'Est Ensemble. Cela nous a permis de connaître les états des lieux factuels, les projets qu'elles portent.

La CAEE est devenue un ETP depuis le 1^{er} janvier. A travers les projets d'aménagement dont il a la responsabilité, il représente un potentiel de création de plus de deux millions de mètres carrés de surfaces à construire. Evidemment, elles ne seront pas destinées uniquement au logement. Cela doit s'inscrire dans une vision politique d'un territoire multifonctionnel, accueillant habitat, activité, loisirs, avec les problématiques que cela pose au niveau de la multiplicité des usages, de la question de la nature même des logements.

Jean-Luc DECOBERT le rappelait. Nous avons signé avec l'Etat un contrat de développement territorial engageant la collectivité sur la production de 2 800 logements par an, sur une période de 15 ans. Nous sommes aujourd'hui en capacité de tenir cet objectif d'une ville dense, d'une ville qui accueille. Cela est vrai sous réserve des annonces de la présidente de la Région Ile-de-France au

sujet de la mobilisation des fonds d'aides de la Région en direction du logement. Elle a indiqué vouloir maintenir l'enveloppe prévue mais en l'orientant prioritairement vers les villes qui n'ont pas le minimum de logements sociaux. Je partage cette préoccupation mais, pour nous, cela aurait l'effet dévastateur de ne pas pouvoir poursuivre cette construction de logements.

Je veux aussi revenir sur votre réflexion en matière de logement et sur la situation du Pré Saint-Gervais.

On l'a bien compris, le PLH ne constitue pas un document stratégique simplement au niveau de notre commune, avec ses 72 ha et ses 18 000 habitants, mais pour un territoire de neuf villes et, avec nos concitoyens, de 400 000 habitants. Nous avons capacité à porter une politique publique beaucoup plus cohérente dans ce contexte. Nous posons la question du logement de manière plus intelligente et plus pertinente au niveau de ce territoire qu'on ne pourrait le faire au niveau de la ville uniquement.

Vous évoquez la répartition entre PLAI, PLUS et PLS. Je rappelle qu'ils représentent des loyers différents en fonction de la nature de l'aide à l'investissement dès leur construction. C'est un élément à prendre en compte, mais pas le seul. Aujourd'hui, notre raisonnement doit intégrer une réflexion sur un parcours résidentiel pour nos concitoyens. Cela concerne le logement social, la diversité de ces outils, mais aussi l'accession à la propriété, l'hébergement intermédiaire, avec notamment l'hébergement d'urgence qui est une absolue nécessité pour les personnes les plus démunies. A travers ce PLH, le territoire d'Est Ensemble peut porter des projets répondant à tout cela.

Quand nous menons au Pré Saint-Gervais une opération à côté du monument aux morts, nous répondons à l'enjeu de l'accession sociale à la propriété. Mais nous le faisons à la hauteur de notre commune. C'est-à-dire d'une ville qui n'a pas les capacités de porter toutes les dimensions des politiques publiques qui, de notre point de vue, doivent être menées sur ces sujets. Mais en tout état de cause, nous apportons un élément de réponse au niveau de notre ville.

Par ailleurs, vous abordez la question du surloyer, qui me paraît essentielle et fait débat au sein des différentes sensibilités politiques. Est Ensemble a entamé des démarches auprès de la préfecture et des autorités de l'Etat pour demander l'exonération du surloyer sur l'ensemble du territoire. L'Etat a refusé, à juste titre car ce dispositif ne peut s'appliquer qu'à une partie du territoire et sur des zones identifiées. Mais cette question touche directement celle de la mixité, tout comme la répartition entre PLAI, PLUS et PLS. Sur ce sujet, il nous faut faire attention. La réflexion ne peut s'inscrire que dans un cadre plus large. Je n'ai rien contre le fait d'être attentif à une plus grande densité de PLAI. Mais nous devons aussi être vigilants quant à la manière dont nous sommes capables de les construire, pour ne pas risquer de ghettoïser un quartier.

Sur tous ces sujets, j'ai des convictions. Je crois en certaines valeurs que nous devons faire vivre. Les décisions sur le choix des outils, sur la manière dont nous portons ces politiques méritent toujours le débat. Mais il faut aborder ces sujets dans leur globalité.

En outre, sachez que la ville recense 1 457 demandeurs de logement. Nous mettons ces données à jour de manière tournante tous les mois. Je le rappelle, notre territoire est complètement construit. Nous n'avons pas d'espaces de friches particuliers à réaménager, ni d'office public d'HLM. Or, nous devons trouver les moyens d'accompagner une population qui a des exigences légitimes, qui est en droit d'attendre des solutions. Mais la ville du Pré Saint-Gervais ne peut malheureusement pas répondre seule à toutes les situations individuelles.

J'espère avoir répondu de la manière la plus complète possible à vos questions. Je le répète, il s'agit d'orientations stratégiques et non d'un document identifiant les opérations sur chaque ville.

La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

Au début de son intervention, Jean-Luc DECOBERT a parlé d'un diagnostic concernant le Pré Saint-Gervais qui, intégré aux diagnostics analogues des autres villes, a servi pour la discussion et les arbitrages au niveau d'Est Ensemble. Si nous avons eu ce diagnostic, je m'en excuse, mais pourriez-vous juste me rappeler où et quand ? Si ce n'est pas le cas, serait-il possible de l'avoir ?

M. le Maire :

Bien sûr, tous ces documents existent au niveau d'Est Ensemble. Nous pouvons vous transmettre tous les éléments qui ont construit le PLH. Si vous le souhaitez, je peux également demander à l'élu qui s'occupe de ces questions, Jacques CHAMPION, de vous recevoir pour un échange.

La parole à Jean-Luc DECOBERT.

M. DECOBERT :

Je souhaiterais préciser les choses au sujet du nombre de logements insalubres. Au niveau du territoire Est Ensemble, 9 000 sont identifiés, soit 10 % du parc. Au Pré Saint-Gervais, si on estime que le taux est à peu près identique, cela signifie donc que, sur notre ville, 950 à 1 000 logements sont considérés comme insalubres, sur les 9 600 logements recensés au total.

Je reviens aussi sur votre question à propos de la transition énergétique. Précisément, dans ce domaine, trois actions sont inscrites. En pages 79 à 84 du document, vous trouverez pour chacune un descriptif avec les moyens à mobiliser, l'articulation avec d'autres dispositifs existant.

Il s'agit des actions suivantes :

- Soutenir l'accompagnement social des ménages en précarité énergétique : l'idée est d'accompagner les personnes ayant des difficultés à faire face aux dépenses d'énergie ;*
- Inciter à l'amélioration thermique du parc privé ;*
- Accompagner la transition énergétique du parc locatif social : tout ne se fera pas en un jour, mais il est prévu un certain nombre de mesures pour inciter les bailleurs sociaux à améliorer la situation énergétique de leur patrimoine immobilier.*

Par ailleurs, on me souffle que, lorsque nous parlons d'habitat indigne, cela concerne les logements qui le sont déjà mais aussi ceux qui pourraient potentiellement l'être, qui le deviendront si nous n'agissons pas.

M. VOLKOFF :

Quelle est la différence entre habitat indigne et insalubre ?

M. le Maire :

L'insalubrité relève de données techniques plus que la notion d'indignité de l'habitat. La parole à Cédric GUILLOUX.

M. GUILLOUX :

J'aurais deux questions assez pratiques.

Tout d'abord, la deuxième orientation prévue par le PLH s'intitule : « agir sur le foncier pour maintenir dans la durée l'effort de construction neuve en logements ». Or on peut agir à la hausse comme à la baisse. Je voudrais donc savoir quelle est l'orientation dans ce plan stratégique.

Ensuite, Monsieur le Maire, vous signaliez à l'instant que le potentiel de développement du parc de logements au Pré Saint-Gervais est arrivé aujourd'hui quasiment à saturation, qu'à priori il n'est plus possible. Dans ce cas, comment peut-on dire officiellement que nous serons capables de construire 328 logements par an. Et si nous le faisons, où seront-ils construits ? Ne vont-ils pas devenir très rapidement insalubres au regard du potentiel de développement de la ville ?

M. le Maire :

Sur le foncier, vous soulevez un obstacle majeur au projet d'aménagement du territoire. C'est vrai sur la question du logement mais également pour le commerce et, ce n'est pas à vous que je vais le dire. Aujourd'hui, si on possède un bien au Pré Saint-Gervais et qu'on le valorise à hauteur du marché, il s'avère compliqué d'accueillir et de maintenir le petit commerce. Accueillir du PLAI demande des efforts considérables. Voilà aussi la réalité des choses.

C'est pourquoi Est ensemble a souhaité entrer au capital de Séquano Aménagement, porteur de nombreuses zones d'aménagement sur le territoire, à hauteur d'un millions d'euros. Notre objectif ici est de travailler avec la Caisse des dépôts et les banques privées pour créer une foncière d'investissement permettant de faire du portage financier sur l'ensemble des opérations et d'avoir des durées d'amortissement suffisamment longues pour assurer une maîtrise des coûts du foncier.

Pour votre deuxième question, la réponse apparaît plus compliquée à apporter car elle ne dépend pas uniquement de la décision municipale. Cela touche au droit de propriété. Aujourd'hui, quand on possède un bien et qu'on le cède à un promoteur qui répond au droit de la construction, il produira des logements. Une partie de cette production échappe donc complètement à la décision de la municipalité.

C'est la raison pour laquelle nous avons exigé, dans la programmation d'un certain nombre d'opérations, que 30 % des constructions relèvent du logement social. Nous l'avons fait à un moment où, je dois le dire, la poursuite des politiques publiques en faveur du logement social ne fait pas l'unanimité dans les débats publics avec nos concitoyens. J'entends ici et là, parfois même dans des réunions, la stigmatisation du logement social avec la question de la sécurité, et la stigmatisation de la continuité des politiques de construction du logement social.

Alors je vous le dis très clairement : la question du logement social est un pacte fondateur de la majorité municipale que nous constituons. Nous ne renoncerons en rien là-dessus.

Si on regarde la réalité de l'écart de production de logements entre accession à la propriété et habitat social, nous n'imaginons pas que ce dernier se densifie à la finale. En proportion, il est plutôt un peu en deçà. On parlait de 48 % de logements sociaux sur la ville. Je pense qu'aujourd'hui cela s'établit un peu en dessous de 47 %. En réhabilitant les briques rouges, nous réalisons une restructuration des logements. On utilise des petits pour en faire des plus grands et cela diminue leur nombre. Il faut prendre en considération toutes ces opérations.

Je voudrais aussi revenir sur l'inquiétude exprimée par Delphine DEBORD dans son intervention. Soyez assurés que la majorité municipale ne sera pas prise à défaut sur l'attention que nous devons porter aux plus démunis, y compris à travers la politique de logement.

M. DECOBERT :

Je voudrais faire une rectification. Mon volontarisme naturel m'a rendu trop optimiste. Dans le cadre du CDT, l'objectif pour la ville du Pré Saint-Gervais est de 328 logements sur 6 ans, et non par an. Soit 54 ou 55 logements chaque année. Vous avez raison, compte-tenu de la densité de notre ville, 328 logements par an, c'eût été très élevé. 54 logements paraît plus raisonnable, plus dans la norme de ce que nous réalisons.

M. le Maire :

Vous faites bien de le préciser. J'ai tellement ce chiffre de 328 logements en tête que je n'avais pas relevé l'erreur sur la période.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je sou mets donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L302-1 et suivants, et R302-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L122-1 ;

Vu la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret N°2015-734 du 24 juin 2015 portant création d'un dispositif d'aide aux communes participant à l'effort de construction de logements ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2011_06_26_19 en date du 26 juin 2011 décidant d'engager la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat d'Est Ensemble ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2011_12_13_25 en date du 13 décembre 2011 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération N°2015/87 du Conseil municipal du 17 décembre 2015 relative au schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;

Vu la réunion de la commission Aménagement urbain et cadre de vie en date du 03 février 2016 ;

Considérant que le projet d'élaboration du PLH pour la période 2016-2021 a été réalisé en associant les 9 villes composant le territoire d'Est Ensemble, tous les partenaires et acteurs locaux de l'habitat et plus largement l'ensemble des personnes morales associées ;

Considérant que le projet de programme d'actions décline des objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, visant à répondre aux besoins en logement dans leur diversité, à favoriser le renouvellement urbain, tout en visant une répartition équilibrée et diversifiée ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Abstention : 7 (T. V. BLANCHARD, R. MESLE, C. GUILLOUX, C. FRELAND, C. SIRE, S. VOLKOFF, D. DEBORD)

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **De donner un avis favorable au programme local de l'habitat (PLH) d'Est Ensemble pour la période 2016-2021.**

■ ■ ■

M. le Maire :

Avant de continuer, permettez-moi de m'interroger quand je vois le résultat de ce vote. Nous avons délibéré ici sur un document ambitieux en matière de politique du logement, et particulièrement de logement social. Il y a des abstentions qui m'interrogent...

2016/02. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PUBLICS ET TERRITOIRES » RELATIVE A L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ENTRE LA CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE

Rapporteur : Corinne ATZORI

Ce soir, je suis fière de vous présenter cette délibération qui est presque une première pour la ville du Pré Saint-Gervais. Elle vise à entériner une subvention de la CAF pour nous aider à accueillir des tout petits enfants en situation de handicap dans les structures de la ville. Cela concerne donc l'accueil de la très petite enfance, c'est-à-dire les enfants éligibles à l'entrée en crèche, à la halte-jeux municipale le Jardin d'Agate, et chez les assistantes maternelles.

Ainsi, dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017, signée avec l'Etat, la branche famille de la Caisse nationale des allocations familiales porte de fortes ambitions en matière de réduction des inégalités territoriales. Le renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire est un axe prioritaire de la Cog 2013-2017.

Le fonds « Publics et territoires » est mobilisé durant cette période pour soutenir les projets apportant des réponses adaptées aux besoins des territoires et à ceux spécifiques des familles.

La ville du Pré Saint-Gervais s'inscrit pleinement dans cet objectif de renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. Aussi, suite à un appel à projet lancé par la CAF de la Seine-Saint-Denis en mai 2015, la Ville a sollicité un financement à partir de 2015 pour la mise en place d'un projet concernant « l'accueil de la petite enfance pour tous ».

Ce projet prévoit notamment des mesures d'accompagnement des équipes (acquisition de matériel et développement de formations adaptées). La politique d'accueil des enfants en situation de handicap doit en effet s'appuyer en priorité sur le professionnalisme des équipes qui mettent l'intérêt de l'enfant au cœur de leurs préoccupations quotidiennes.

Les 26 novembre 2014 et 15 avril 2015, deux journées pédagogiques regroupant l'ensemble des structures municipales de la petite enfance ont permis de mettre en avant l'engagement des professionnels dans ces accueils « différents » et leur volonté de les inscrire dans une intégration en milieu ordinaire. A l'issue de ces journées, il est apparu indispensable d'établir une culture commune pour les professionnels. De nouvelles formations seront donc programmées, relatives à la connaissance des différents types de handicaps, l'accompagnement des familles, le travail en équipe et le travail interinstitutionnel.

L'objectif est vraiment de permettre aux personnels d'appréhender l'accueil de ces tout petits enfants dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de les former pour les aider à déterminer un cadre, les positions à avoir, à simplifier la mise en œuvre de leurs tâches dans une situation un peu complexe, qui nécessitera éventuellement un matériel spécifique, un support etc.

Le projet déposé par la Ville prévoit également la création d'un réseau d'assistant(e)s maternel(le)s autour de l'accueil de l'enfant porteur de handicap, en lien notamment avec le Relais des assistantes maternelles, et d'un groupe de travail partenarial pour améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap sur le territoire.

Enfin, le soutien et l'accompagnement de la parentalité autour de cette question seront aussi au cœur de nos réflexions. Ce réseau entre parents facilitera également le relais avec l'entrée à l'école maternelle de l'enfant en lien avec le service enfance, l'Education nationale et l'équipe de direction de l'école maternelle de secteur.

Par courrier en date du 22 décembre 2015, la CAF a informé la Ville que son projet a reçu un financement en fonctionnement de :

- 16 947 € au titre de 2015,
- 15 987 € au titre de 2016,
- 12 787 € au titre de 2017.

Il vous est donc demandé d'approuver la Convention d'objectifs et de financement « Publics et territoires » concernant « l'accueil de la petite enfance pour tous », et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent. Il vous est aussi demandé d'inscrire les sommes au budget de l'année considérée.

(Sortie de Mme Hawa KONE à 20h48)

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions? Non, je sou mets donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.424-1 à L.424-7 ;

Vu le courrier en date du 22 décembre 2015 de la CAF de la Seine-Saint-Denis relatif à l'attribution d'une subvention « Public et territoires » pour l'accueil de la petite enfance pour tous ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement « Publics et territoires » relative à « l'accueil de la petite enfance pour tous » ;

Vu la réunion de la Commission Culture, vie associative, démocratie locale, éducation, temps de l'enfance et de la jeunesse, sport en date du 04 février 2016 ;

Considérant le projet de la Ville pour améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap sur le territoire, visant notamment à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement des équipes, à créer un réseau d'assistant(e)s maternel(le)s et un groupe de travail partenarial et enfin, à soutenir et accompagner la parentalité autour de cette question ;

Considérant que la signature de cette convention permet à la Ville de bénéficier d'une subvention en fonctionnement pour le renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire de :

- 16 947 € au titre de 2015,
- 15 987 € au titre de 2016,
- 12 787 € au titre de 2017 ;

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir la diversité et le développement des modes d'accueil de la petite enfance sur son territoire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'approuver la Convention d'objectifs et de financement « Publics et territoires » concernant « l'accueil de la petite enfance pour tous » ;**

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent, notamment les avenants ;
- D'inscrire les sommes au budget de l'année considérée.

■ ■ ■

2016/03. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. CONVENTION D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A L'INFORMATISATION DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : Marlène DOINE

Suite à l'achat d'un logiciel pour le Relais des assistantes maternelles (RAM) mis en fonctionnement en 2014, il était nécessaire pour parfaire l'informatisation de ce service, de compléter cet équipement par l'achat d'une imprimante/scanner performante et d'un module gestion des SMS pour l'envoi groupé d'information auprès des assistantes maternelles.

Ces deux nouveaux achats seront financés en partie par la CAF dans le cadre de la convention qui est proposée, pour un montant total de subvention en investissement de 4 000 €, soit :

- 3 595,60 € au titre de 2015,
- 404,40 € au titre de l'année 2016.

Pour rappel, le RAM dispose d'un bureau en centre-ville et l'accueil des assistantes maternelles est réalisé au sein de deux accueils de loisirs maternels comme suit :

- Les lundis, mardis et jeudis dans les locaux de l'accueil de loisirs Mandela situé au 33/35 rue de Stalingrad ;
- Les lundis et jeudis dans les locaux de l'accueil de loisirs Suzanne Lacore situé au 23 rue Jules Jacquemin.

Pendant les vacances, le RAM propose trois accueils les lundis, mercredis et jeudis dans les locaux de l'accueil de loisirs Suzanne Lacore.

Il vous est demandé d'approuver la Convention d'aide financière exceptionnelle à l'informatisation du Relais d'assistantes maternelles, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent. Il vous est aussi demandé d'inscrire les sommes au budget de l'année considérée.

.....

(Retour de Mme Hawa KONE à 20h50)

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions? Non, je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.424-1 à L.424-7 ;

Vu le courrier de la CAF de la Seine-Saint-Denis reçu le 22 janvier 2016 relatif à l'aide financière exceptionnelle à l'informatisation pour le RAM ;

Vu la Convention d'aide financière exceptionnelle à l'informatisation N°15-183 proposé par la CAF de la Seine-Saint-Denis ;

Vu la réunion de la Commission Culture, vie associative, démocratie locale, éducation, temps de l'enfance et de la jeunesse, sport en date du 04 février 2016 ;

Considérant que la signature de cette convention permet à la Ville, de bénéficier d'une subvention en investissement pour parfaire l'informatisation du Relais d'assistantes maternelles à hauteur de :

- 3 595,60 € au titre de 2015,
- 404,40 eu titre de l'année 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'approuver la Convention d'aide financière exceptionnelle à l'informatisation du Relais d'assistantes maternelles ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent, notamment les avenants ;**
- **D'inscrire les sommes au budget de l'année considérée.**

■ ■ ■

2016/04. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DU PRE SAINT-GERVAIS

Rapporteur : Saïd SADAoui

La ville du Pré Saint-Gervais, souhaitant proposer un service public du logement de proximité aux Gervaisiens, fait partie des services d'enregistrement de la demande de logement social.

Les modalités de fonctionnement du système national d'enregistrement (SNE) doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville et l'Etat. Les principales dispositions de la convention concernent la mise en ligne de l'ensemble des pièces du « dossier unique » de demande de logement social. Toute pièce pourra être déposée dans le dossier unique de l'intéressé sur le SNE, facilitant ainsi les démarches de l'utilisateur.

Pour rappel, toute demande de logement social, dès réception du formulaire renseigné, fait l'objet d'un enregistrement. Actuellement, il est effectué par le service des affaires générales, en lien avec le service du logement L'enregistrement donne lieu à l'attribution d'un numéro unique régional. La

date de réception de la demande constitue le point de départ des délais pour pouvoir déposer un recours DALO.

Cet enregistrement permet d'effectuer une demande de logement social partagée avec l'ensemble des services attributaires (bailleurs sociaux, le département, les communes et EPCI ayant délibéré dans ce sens, la préfecture, etc.). Outre les demandes initiales, les renouvellements, les mises à jour et les radiations y sont enregistrés.

Ce projet de convention reporte également dans une charte annexe, les règles de gestion applicables par les services d'enregistrement et liées aux évolutions du SNE.

Au même titre que la Ville, qui est guichet enregistreur, ce système est également accessible par l'utilisateur lui-même, afin qu'il puisse être à l'origine des modifications à apporter à son dossier lors d'un changement de situation (changement de ressources, de composition familiale...).

Afin de poursuivre l'accueil et l'accompagnement des demandeurs de logement sociaux et l'enregistrement des demandes, il est nécessaire de signer cette convention.

Il vous est donc demandé d'approuver la convention de mise en œuvre du système national d'enregistrement de la demande de logement social entre l'Etat et la ville du Pré Saint-Gervais, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions? Non, je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.441 et suivants, et R.441-2-1 et suivants ;

Vu le décret N°2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif au formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social, modifié par l'arrêté du 9 septembre 2010 ;

Vu le projet de convention actualisée et la charte du dossier unique annexée à la convention ;

Vu la réunion de la commission Finances, service public et intercommunalité en date du 03 février 2016 ;

Considérant que ce service de proximité, visant à faciliter l'accès au logement, est de nature à satisfaire les usagers ;

Considérant que la signature d'une convention actualisée entre l'Etat et la Ville est impérative si la Ville souhaite continuer à être service d'enregistrement de la demande de logement social ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'approuver la convention de mise en œuvre du système national d'enregistrement de la**

demande de logement social (SNE) entre l'Etat et la ville du Pré Saint-Gervais ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent, et notamment les avenants.

■ ■ ■

2016/05. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. CREATION DU CONSEIL PARTICIPATIF DES GERVAISIENS

Rapporteur : Hawa KONE

Je voudrais tout d'abord saluer l'ensemble des élus mais aussi les citoyens qui assistent ce soir au conseil municipal. J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous présenter cette délibération sur la création du Conseil participatif des Gervaisiens, instance consultative et participative locale que je gère dans le cadre de la délégation qui m'a été confiée à la suite des dernières élections.

En effet, la majorité municipale a souhaité franchir une nouvelle étape pour favoriser l'engagement citoyen. Cette volonté s'est traduite par la création d'une délégation de maire-adjoint à la démocratie locale et à l'engagement citoyen et d'un service démocratie locale.

Cette volonté se matérialise aussi dans nos politiques publiques par la création d'une instance de démocratie locale : le Conseil participatif des Gervaisiens. L'objectif de ce conseil participatif est d'enrichir l'action publique par l'expertise des habitants de la commune, de valoriser la compétence d'usage des habitants et d'opérer une remontée ascendante des problématiques. Notre but est donc de faire émerger la parole de la population, de nos concitoyens.

Concrètement, le conseil participatif est une instance consultative propre à la commune du Pré Saint-Gervais, créé par une délibération du Conseil municipal. Il est composé de 31 membres répartis en deux collèges et présidé par l'élue en charge de la démocratie locale.

Le premier collège – collège des personnalités qualifiées – est composé de 18 membres de différentes structures de proximité concourant à l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit notamment des amicales de locataires, des associations liées au cadre de vie et des commerçants. L'intérêt est ici d'enrichir l'action publique par l'expertise de ces habitants ayant l'habitude de participer à différentes instances, de parler de ces sujets.

Le deuxième collège – collège des habitants – est composé de 12 membres (8 majeurs et 4 mineurs) habitant sur le Pré Saint-Gervais. Contrairement au collège des personnalités qualifiées, il a vocation à représenter les habitants qui participent peu ou pas aux débats institutionnels sur la ville et à valoriser leur compétence d'usage. Il s'agit de personnes qui voient ce qu'il se passe dans leur quartier, qui connaissent notre ville simplement en y vivant.

Le Conseil participatif des Gervaisiens a vocation à débattre et à exercer ses missions sur les thématiques définies ci-après : l'urbanisme, l'aménagement, la voirie, les espaces verts, le cadre de vie, la tranquillité publique, le commerce de proximité et la citoyenneté.

Ses missions se déclinent ainsi :

- Organiser un atelier urbain sur les thèmes précités ;
- Participer aux enquêtes publiques initiées dans le cadre des projets de la ville du Pré Saint-Gervais et du territoire Est Ensemble : au niveau de l'EPT, il existe déjà un conseil de développement local. Le Conseil participatif concernera vraiment notre ville ;
- Interpeler les élus sur les sujets d'actualité locale en lien avec les thématiques cités ci-dessus ;
- Se saisir de tout thème pour lequel le conseil participatif pense utile de présenter des propositions aux élus en charge de la décision publique : il y aura donc vraiment une remontée d'information vers les élus sur les sujets abordés.

En outre, il peut être saisi à titre consultatif par la municipalité.

Son fonctionnement, ses missions et le mode de désignation des membres sont définis par un règlement intérieur.

Il vous est demandé de créer le Conseil participatif des Gervaisiens, et d'approuver le règlement intérieur du Conseil participatif des Gervaisiens joint en annexe.

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions? La parole à Catherine SIRE et à Cédric GUILLOUX.

Mme SIRE :

Ce conseil participatif a quand même un petit air de déjà-vu. Nous n'en sommes pas aux premières instances de consultation sur la ville. J'aimerais savoir quels bilans on a tirés des précédentes expériences qui se sont succédées. Nous avons connu les conseils de quartier, les ateliers urbains, et que sais-je encore. Quelles leçons a-t-on tirées du fonctionnement de ces ateliers, nous permettant de penser que ce futur conseil fonctionnera mieux ?

M. GUILLOUX :

Dans le règlement intérieur, il est indiqué que ce conseil sera présidé de droit par Mme KONE, ce qui me semble légitime. J'étais en train de le consulter pour savoir s'il était prévu que les élus de l'opposition y participent aussi à titre consultatif, sans en être évidemment membres. Qu'en est-il ?

M. le Maire :

Les élus n'y participeront pas. Ce conseil sera constitué par les deux collèges composés de nos concitoyens. Ils seront tirés au sort et pourront donner un avis averti et éclairé.

M. GUILLOUX :

Justement. Ma question était peut être mal posée. Quelles que soient nos appartenances politiques, est-il nécessaire que nous soyons tirés au sort pour faire partie de ce conseil ou sera-t-il possible que nous y participions lorsqu'il se réunira ? Je ne dirais pas de droit car ce n'est pas le terme approprié, mais d'un point de vue démocratique.

M. le Maire :

Les élus du Conseil municipal ne pourront pas être tirés au sort. La parole à Hawa KONE.

Mme KONE :

D'abord, s'agissant des instances consultatives antérieures, sachez que les ateliers urbains seront justement organisés par le Conseil participatif des Gervaisiens. L'atelier urbain concerne, en général, un quartier particulier et, la plupart du temps, les participants sont des habitants du secteur concerné. Avec ce nouveau conseil, le but est vraiment d'intéresser l'ensemble des Gervaisiens aux problématiques gervaisiennes. Il va participer et travailler sur ces ateliers urbains.

Ensuite, les membres du Conseil participatif seront choisis par tirage au sort. Mais nous tenons vraiment à ce que sa composition soit le plus possible représentative. Ainsi nous nous attacherons à ce qu'une parité hommes / femmes soit respectée au maximum. Nous voulons aussi une représentativité de toute la ville. Y participeront donc des gens de chacun des quartiers composant notre commune. A l'inverse, les ateliers urbains travaillaient sur des projets qui concernaient un secteur. C'est donc une différence avec cette forme de démocratie.

Le règlement intérieur a vraiment été élaboré de façon à ouvrir ce conseil au maximum de personnes, quelles que soient les sensibilités. Les travaux ne seront pas forcément ouverts au public mais ils seront réalisés directement par les citoyens. Le règlement prévoit un système de tirage au sort où les participants ne peuvent pas détenir de mandat électif. L'objectif n'est vraiment pas de reproduire un conseil municipal bis. Je veux aussi souligner un aspect important : pourront postuler à ce conseil des personnes qui n'auraient pas la nationalité française ou le droit de vote. Ainsi des Gervaisiens de nationalité étrangère ou mineurs pourront y participer.

Il s'agit vraiment de permettre à nos concitoyens, quelle que soient leur appartenance politique, leur religion ou leur culture, de se retrouver sur un intérêt commun : celui de la ville du Pré Saint-Gervais. Et ce au niveau des deux collèges. Au sein du collège des personnes qualifiées, seront sollicités, par exemple, des représentants d'associations, d'amicales de locataires, des syndicats de copropriété. Ils sont aussi des habitants mais ils ont déjà l'habitude de participer à des instances, de réfléchir sur des projets et de les faire avancer dans la discussion. Toutes ces personnes mélangées participeront à ce conseil.

M. le Maire :

La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

Les précisions apportées par Hawa KONE montrent bien les spécificités de ce dispositif par rapport aux expériences antérieures. D'accord. Mais cela laisse quand même ouverte la question posée par Catherine SIRE, qui est : si on fait autre chose, c'est sans doute qu'on tire un bilan pas forcément enthousiaste du fonctionnement des conseils de quartier, des ateliers urbains. La question est ouverte. Nous ne sommes pas à tout prix pour défendre les formules précédentes. En revanche, nous pourrions avoir des appréciations sur les éléments qui ont fait que les conseils de quartier, les ateliers urbains, seraient considérés comme n'ayant pas si bien fonctionné. Certaines de ces raisons pourraient risquer aussi de créer des difficultés dans la marche de ce conseil participatif. Cela vaudrait donc la peine que nous comprenions quels éléments de bilan sont tirés des problèmes rencontrés par les formules précédentes, tout simplement pour ne pas les reproduire.

M. le Maire :

Je ne sais pas si j'ai la réponse parfaite à la question que vous posez mais je voudrais au moins poser la problématique de la démocratie participative au sens large.

Avant tout, il me paraît essentiel de rappeler, comme Hawa KONE l'a indiqué, que ce dispositif ne met pas fin aux ateliers urbains. Ces derniers ont la particularité de pouvoir réunir certains de nos concitoyens sur un projet précis, un projet de quartier, qui peut évidemment prendre aussi la forme

d'un projet de ville. Nous continuerons donc à mobiliser cet outil chaque fois que nécessaire.

Vous nous demandez quelles leçons ont été tirées des expériences précédentes. Ma réflexion porte beaucoup plus sur une généralité du rapport de nos concitoyens à l'action publique. Je regarde cette délibération comme étant un outil de démocratie, au même titre que les ateliers urbains en sont un, que les conseils de quartier en ont été un autre et, avant eux, des réunions sous forme de commission extramunicipale. Notre collectivité a même connu des expériences de conseil municipal de jeunes.

Je crois que la question de la démocratie participative est aussi celle de la rencontre avec les élus que nous sommes, de leur accessibilité pour tous les Gervaisiens. On y répond sous différentes formes. Je pense à la permanence « Allo monsieur le Maire », aux pieds d'immeuble, aux réunions publiques. Et je ne parlerai pas de la réunion spontanée du samedi matin sur le marché, qui est aussi un lieu de rencontres.

Tout cela constitue une globalité qui traduit notre volonté d'être une majorité municipale accessible à tous ceux qui ont envie de faire cette démarche, de manière collective et individuelle.

Pour vous dire la vérité, je pense que ce dispositif connaîtra les mêmes limites que celles observées avec les autres. Ces limites touchent à la participation de nos concitoyens et au regard qu'ils portent sur certains aspects, notamment de temporalité. Dans les conseils de quartier, nous avons eu à traiter de questions d'aménagement, de déplacement de poteaux, de reconstitution d'espaces autour d'un carrefour etc. Tout cela, nous avons pu le concrétiser, peu ou prou, avec les inscriptions budgétaires. Mais nos concitoyens nous posent aussi mille questions pour lesquelles le délai de réponse de la collectivité n'est absolument pas en phase avec leur propre délai d'attente. Et cela apparaît comme un obstacle.

Comment surmontons-nous cela ? Au moment où nous nous parlons, je ne le sais pas. A part en ayant le souci de la transparence sur la réalité des capacités d'action de la collectivité. Nous rentrerons donc dans ce nouveau dispositif avec la même volonté de partager l'avenir du Pré Saint-Gervais avec nos concitoyens, et ce sur tous les sujets que l'on peut imaginer, même si on sait que beaucoup de dossiers concerneront l'aménagement urbain.

Mais cela repose sur un engagement militant, personnel, de la part des habitants. Parfois, on peut tout essayer pour que cela s'inscrive dans la durée, ce n'est pas le plus simple. Peut-être y arriverons-nous mieux cette fois-ci. Je n'en sais rien, je l'espère. Mais pour moi, ce n'est pas à proprement parler en rapport avec l'outil. Cela relève plus du décalage existant entre l'attente d'une population et la réalité du rythme de fonctionnement d'une collectivité. Je vois là une difficulté qu'il faudrait savoir surmonter.

M. VOLKOFF :

Ma prochaine question est d'un autre ordre. Il s'agit d'un point de compréhension des modes de désignation. Je m'excuse si cela a déjà été précisé mais j'essayais de réfléchir en même temps que cela était présenté. Après le passage relatif au deuxième collège, il est indiqué qu'il y a un tirage au sort. Est-ce que cela vaut aussi pour le collège des personnalités qualifiées ?

Mme KONE :

Oui, le tirage au sort aura lieu pour les deux collèges.

M. VOLKOFF :

Cela ne va-t-il pas poser problème ? Je ne voudrais pas parler d'une catégorie plutôt qu'une autre. Mais prenons l'exemple des commerçants. S'il n'y avait qu'un seul organisme candidat pour les représenter, et non une multiplicité, on risquerait qu'ils n'aient pas de représentant dans le conseil. Je prends cet exemple comme je pourrais en prendre d'autres.

Mme KONE :

Il y aura un tirage au sort au-delà de 36 membres. Cela dépendra du nombre de candidatures reçues.

Une campagne de communication va avoir lieu. Par exemple, concernant les personnalités qualifiées, un courrier personnalisé va leur être adressé pour leur présenter le processus. Des réunions vont être aussi organisées, notamment par le service jeunesse afin d'informer les jeunes de 11 à 17 ans. Je vais moi-même beaucoup m'impliquer pour qu'un maximum de participants soit mobilisé et que ce conseil puisse vraiment être vivant.

Dans l'hypothèse où nous aurions malheureusement moins de 36 candidatures, le règlement prévoit certaines modalités, avec différentes urnes (une pour les associations de locataires et copropriétés, une pour les commerçants, une pour les associations travaillant sur le cadre de vie).

M. VOLKOFF :

Chaque urne aura-t-elle vocation à désigner au moins un représentant dans le conseil ?

Mme KONE :

Tout à fait. Nous souhaitons vraiment une diversité de la représentativité des différents publics.

M. le Maire :

La parole à Cédric GUILLOUX.

M. GUILLOUX :

Je souhaiterais faire un aparté, qui n'est pas une critique mais un constat. Je sais que mercredi a lieu une réunion avec notamment les commerçants. Même s'ils n'ont pas ce titre juridique, il serait bon d'inclure les artisans, qui sont généralement associés, et surtout les professions libérales. Ne les oublions pas. Moi-même, je n'ai pas reçu d'invitation. Je ne le prends pas à titre personnel. Mais depuis quelques années, on a tendance à oublier que beaucoup de professionnels libéraux ne sont pas commerçants mais qu'ils font pourtant partie activement de la vie du Pré.

M. le Maire :

Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. Permettez-moi déjà de vous inviter à la réunion de mercredi. Mais bien sûr, il nous faut prendre en compte ces professionnels.

Mme KONE :

Effectivement, nous avons la chance d'avoir beaucoup de professionnels libéraux qui habitent et travaillent sur la commune. Je vous remercie pour votre interpellation, nous allons les associer.

M. le Maire :

La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

Je voudrais faire une explication de vote. Tout à l'heure, on nous a reproché, pour des raisons qui m'ont un peu échappé, de nous abstenir sur certaines décisions particulièrement importantes. Cela peut être justement une raison parfois de nous abstenir...

M. le Maire :

Oui, cela m'a interrogé...

M. VOLKOFF :

Cela peut être justement une raison parfois de nous abstenir... Je ne vais pas développer

maintenant les motifs. Je voudrais simplement dire, et je suis d'autant plus à l'aise pour le faire, que nous comptons voter en faveur de cette délibération.

M. Le Maire :

J'en prends note. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2141-1, L.2143-2 ;

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil participatif des Gervaisiens ;

Vu la réunion de la Commission Culture, vie associative, démocratie locale, éducation, temps de l'enfance et de la jeunesse, sport en date du 04 février 2016 ;

Considérant l'intérêt de la ville à créer ce conseil participatif afin d'enrichir l'action publique par l'expertise des habitants de la commune, de valoriser la compétence d'usage des habitants et d'opérer une remontée ascendante des problématiques ;

Considérant que le Conseil participatif est composé de deux collèges, celui des personnalités qualifiées et celui des habitants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **De créer le Conseil participatif des Gervaisiens ;**
- **D'approuver le règlement intérieur du Conseil participatif des Gervaisiens joint en annexe.**

■ ■ ■

M. Le Maire :

Avec cette unanimité, je vois que nous avons la volonté d'encourager la participation citoyenne. C'est une bonne chose.

Mme KONE :

Je vous remercie.

M. Le Maire :

Je laisse la parole à Jean-Marc MERRIAUX pour un sujet très différent.

M. MERRIAUX :

Différent mais tout aussi important pour la démocratie municipale.

M. Le Maire :

Absolument !

2016/06. COMMANDE PUBLIQUE. LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2015

Rapporteur : Jean-Marc MERRIAUX

En application de l'article 133 du Code des marchés publics, la Ville publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente. Pour l'année 2015, cette liste distingue les marchés selon le type d'achat : travaux, fournitures et services.

Pour chaque catégorie, les marchés sont classés de façon croissante par montant (le montant d'un marché correspond à la somme des montants des lots qui le composent). Les montants indiqués sont soit forfaitaires, soit constituent, pour les marchés à prix unitaire, le montant maximum annuel multiplié par le nombre d'années d'exécution du marché (en général 4 ans).

Cette liste comporte les indications relatives à l'objet des marchés, à leur date d'attribution, et aux attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la liste des marchés publics conclus en 2015, comme détaillé dans le tableau joint en annexe.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions? Non, nous prenons donc acte de cette délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 133 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices ;

Vu la liste des marchés publics conclus en 2015, en application de l'article 133 du Code des marchés publics ;

Vu la réunion de la commission Finances, service public et intercommunalité en date du 03 février 2016 ;

Considérant que dans le respect du droit de la commande publique, la ville du Pré Saint-Gervais a procédé à la mise en concurrence des prestataires auxquels elle a fait appel en 2015 pour l'ensemble de ses besoins (services, fournitures, travaux) ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur est tenu de publier, au cours du 1er trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- **De la liste des marchés publics conclus en 2015, comme détaillé dans le tableau joint en annexe.**

■ ■ ■

2016/07. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIGEIF POUR L'ANNEE 2014

Rapporteur : Saïd SADAOUI

Le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) exerce le rôle d'autorité concédante de la distribution publique du gaz pour le compte de 184 communes d'Île-de-France, et de la distribution publique d'électricité pour le compte de 63 communes.

Comme chaque année, le Président du SIGEIF transmet aux maires des communes membres un rapport annuel retraçant l'activité du syndicat sur le territoire, accompagné de chiffres clés. Ce rapport préparé par le gestionnaire présente les grandes orientations et les différentes actions mises en œuvre par le concessionnaire, à savoir GrDF pour le gaz, sur l'ensemble du territoire du SIGEIF. Par ailleurs, il mentionne les données relatives aux différentes collectivités.

Ainsi, en ce qui concerne la ville du Pré Saint-Gervais, au 31 décembre 2014, il apparaît que les clients, au nombre de 3 783, ont consommé l'équivalent de 60 179 MWh (mégawattheure).

En 2014, les recettes perçues par le gestionnaire du réseau de gaz naturel s'élèvent à 757 000 € HT.

Le réseau de distribution de gaz de la commune du Pré Saint-Gervais s'étend sur 15 446 m, dont 7 596 en basse pression, et 7 850 en moyenne pression. Concernant la consommation de gaz en Seine Saint-Denis, 81 % des ménages utilisent cette ressource pour la cuisine, 57 % pour le chauffage et 63 % pour l'eau chaude.

Pour information, le rapport d'activité 2014 du SIGEIF est téléchargeable à l'adresse internet suivante : www.sigeif.fr

Il vous demandé de prendre acte du rapport d'activité 2014 du SIGEIF.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions? Non, nous prenons donc acte de ce rapport d'activité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-13 et L.5211-39;

Vu le courrier du SIGEIF en date du 09 septembre 2015 relatif au rapport d'activité 2014 ;

Vu le rapport d'activité 2014 du SIGEIF téléchargeable sur le site Internet www.sigeif.fr ;

Vu le compte administratif arrêté par le SIGEIF pour l'année 2014 ;

Considérant les missions exercées par le SIGEIF pour le compte de la Commune ;

Considérant qu'il appartient au délégataire de service public de transmettre chaque année à la Commune un rapport d'activité précisant, notamment, les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et les conditions d'exercice dudit service ;

Considérant que le rapport d'activité 2014 du SIGEIF doit faire l'objet d'une présentation en Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- **Du rapport d'activité 2014 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).**

2016/08. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP POUR L'ANNEE 2014

Rapporteur : Saïd SADAOUI

Le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP), créé en 1905, réunit 82 collectivités membres de la région Ile-de-France.

Ce syndicat exerce plusieurs missions en lieu et place des collectivités adhérentes, à savoir :

- le service extérieur des pompes funèbres,
- la gestion d'équipements funéraires,
- le conseil et l'assistance auprès des adhérents en matière d'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au droit funéraire,
- l'accompagnement des villes dans leurs réflexions sur la place des cimetières dans le tissu urbain,
- le développement des partenariats avec des syndicats intercommunaux de cimetières.

L'année 2014 a été particulièrement marquée par :

- la mise en place du nouveau comité et du nouveau bureau suite aux élections municipales,
- le développement de la centrale d'achat, en nombre d'adhérents et en marchés,
- l'augmentation du nombre d'adhérents au syndicat (nous sommes passés de 79 à 82),
- la mise aux normes des filtrations de quatre crématoriums, avec quatre ans d'avance sur la réglementation,
- la réédition du guide des obsèques, un outil précieux pour toutes les familles.

Comme chaque année, le Président du Syndicat transmet aux maires des communes membres un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif. Ces documents font l'objet d'une présentation par le maire au Conseil municipal et sont tenus à la disposition du public en mairie. Le montant de la cotisation de la commune versée au SIFUREP au titre de l'année 2014 s'élève à 910 €.

Pour information, le rapport d'activité 2014 du SIFUREP est téléchargeable à l'adresse internet suivante : www.sifurep.com

Il vous est demandé de prendre acte du rapport d'activité 2014 du SIFUREP.

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions? Non, nous prenons donc acte de ce rapport d'activité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-13, L.2223-19 et L.5211-39 ;

Vu la circulaire N°2015-18 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne en date du 25 septembre 2015 relative au rapport d'activité 2014 ;

Vu le rapport d'activité pour l'année 2014 du SIFUREP téléchargeable www.sifurep.com ;

Vu le compte administratif arrêté par le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne pour l'année 2014 ;

Considérant les missions exercées par le SIFUREP pour le compte de la Commune ;

Considérant qu'il appartient au délégataire de service public de transmettre chaque année à la Commune un rapport d'activité précisant, notamment, les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, la qualité et les conditions d'exercice dudit service ;

Considérant que le rapport d'activité 2014 du SIFUREP doit faire l'objet d'une présentation en Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- **Du rapport d'activité 2014 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).**

■ ■ ■

M. Le Maire :

Nous en venons aux questions écrites posées par le groupe A Gauche Autrement. En début de séance, j'ai donné le principe des réponses. Sur la situation d'une demande de logement, je vous apporterai la réponse par écrit. Sur la question concernant le jardin partagé, je laisse la parole à Catherine SIRE pour l'exprimer.

QUESTION ECRITE POSEE PAR LE GROUPE A GAUCHE AUTREMENT

Mme SIRE :

L'association Le Pouce vert a appris récemment la fermeture du jardin partagé durant la période des travaux prévus, et ce à compter du 30 mars 2016.

Nous souhaitons que l'ensemble des points exposés ci-dessous soient éclaircis.

Depuis la création du jardin partagé, plusieurs conventions ont été signées, puis prolongées entre la municipalité et l'association Le pouce vert, donnant lieu à de nombreux échanges. Le projet Danton a donné lieu à plusieurs séances d'échanges au cours desquelles les riverains intéressés ont pu faire part de leur point de vue sur les grandes lignes du projet. Sans pour autant avoir la

garantie de voir leur avis pris en compte, puisque le projet définitif, ni même provisoire, ne leur a été présenté. C'est une des limites que nous avons souvent dénoncées dans ces séances baptisées « concertation », alors qu'il s'agissait bien souvent d'information.

Aujourd'hui, alors que le projet semble définitif, plusieurs points posent problème. Notons bien qu'il s'agit là uniquement des points sur lesquels la municipalité a bien voulu communiquer, puisque pour le reste, les habitants, comme l'association du Pouce vert ou les élus, sont contraints de se contenter des informations qu'ils lisent sur les panneaux ou entendent sur les trottoirs.

Nous souhaitons donc avoir des éclaircissements sur les points suivants :

L'interruption du fonctionnement du jardin pendant la durée des travaux. Dès les premiers ateliers, l'association a fait part de son souhait de maintenir l'activité du jardin durant les travaux, sachant qu'une interruption durant plus d'un an équivaldrait à l'arrêt de ses activités. Nous demandons, en soutien à l'activité du Pouce vert, qu'une solution soit envisagée pour maintenir une activité pédagogique pour la jeunesse, même réduite, autour de la marre, de la terre et des plantations, et pas uniquement autour de la mare elle-même comme le propose votre quatre-pages. C'est-à-dire qu'une partie conséquente du jardin partagé soit maintenue durant les travaux.

La définition du jardin entre espace public et jardin partagé. L'évocation d'un espace cogéré (dans votre quatre-pages) ne va pas sans problème. Quel espace serait concerné par cette cogestion : le jardin associatif, le jardin public, les deux ? Comment le règlement intérieur prévu s'appliquera-t-il dans la mesure où il n'y a pas de séparation étanche entre les deux espaces ? On comprend mal qui préserve quoi. Les horaires d'ouverture de la partie publique donneraient accès à la partie associative en l'absence de ses membres ? Qui pour s'assurer du respect des plantations ?

Mise à disposition d'un éco animateur. Si son arrivée va dans le bon sens, des questions se posent sur le périmètre de sa fonction et sur les responsabilités qui seront les siennes.

Enfin, le quatre-pages que vous avez diffusé largement dans les boîtes à lettres des habitants avance des arguments à sens unique en faveur de la démolition du jardin actuel :

- La pollution des sols (page 4), alors que celle-ci apparaissait comme négligeable au début des constats ;*
- Le dénivelé, qui justifierait la démolition du jardin : ce n'est pas un argument, on pourrait faire une rampe à un endroit si on veut permettre l'accès aux fauteuils ;*
- La place nécessaire pour les travaux nécessitant d'occuper l'espace jardin : des solutions sont trouvées dans Paris qui est bien dense, alors que la future place Jean-Jaurès libérera de l'espace qui aurait pu permettre de stocker ces matériels ;*
- La dalle qui doit être cassée : on aurait pu envisager de mettre de la terre par-dessus et planter des variétés à petites racines.*

Bref, nous sommes dans le flou sur une partie du projet, mais aussi sur le reste, qu'il s'agisse de l'immeuble qui sera construit et de ses qualités environnementales, ainsi que de l'ensemble des aménagements urbains prévus sur la rue environnante, notamment la place Jean Jaurès.

.....

M. Le Maire :

Nous allons faire une réponse à plusieurs. La parole à Anna ANGELI pour commencer.

Mme ANGELI :

Je ne vais pas développer ce soir le fait que les ateliers urbains ont fait travailler les gens. Les personnes qui y ont assisté en sont témoins, tout le monde avait dans la main un papier, un crayon...

Je rappelle aussi qu'au départ, dans le premier projet présenté, la superficie de l'espace vert était

nettement inférieure à celle prévue maintenant dans la version actuelle. Oui, il s'agit d'un lieu où se mêlent un jardin potager pédagogique municipal, partagé, et un jardin ouvert au public. Actuellement, avec la dalle, on ne peut pas dire que nous ayons un poumon vert partout. Ce réaménagement va nous permettre d'avoir un vrai poumon vert, sur une partie plus importante, avec un espace ouvert à tous et une partie pédagogique.

Conformément à l'engagement de la collectivité, il sera pris en charge par un éco-animateur, animateur en développement durable. Celui-ci vient d'être recruté. Dès le 1^{er} mars prochain, il commencera à travailler auprès de toutes les populations. Avec les scolaires, sur les temps des ateliers éducatifs et les temps périscolaires. Avec le service jeunesse, et notamment avec une nouvelle association qui a été présentée lors de la soirée des vœux de la municipalité et qui a de vrais projets autour de la question environnementale. Mais aussi avec les générations plus âgées.

Les objectifs ont été abordés dans de nombreuses réunions avec la population, mais aussi avec l'association Le pouce vert, lors de nos multiples rencontres. Je crois qu'il n'y a plus de flou depuis un moment... L'idée est de travailler sur des espaces que nous appelons friches, pour permettre l'installation de l'activité de compost. Cela a été maintes fois évoqué. Il s'agit aussi de travailler sur des ateliers de co-construction avec toutes les populations évoquées, pour créer des maisons à insectes, des ruches, installer de la permaculture, de l'aquaponie, et tout ce que vous voulez. Cela sera décidé en concertation avec les populations concernées.

Cet éco-animateur va arriver et commencer ce travail. Certes nous n'avons pas 800 m² d'espaces verts ailleurs au Pré Saint-Gervais. Nous n'avons pas les friches de Romainville ou de Pantin. Mais, durant le temps des travaux, dans les endroits identifiés que nous possédons timidement, il va pouvoir mener des activités en continuité avec ce que nous verrons sur le nouvel espace autour de l'îlot Danton, une fois les travaux terminés.

M. Le Maire :

La parole à Martine LEGRAND.

Mme LEGRAND :

Comme le Maire l'a dit, plusieurs personnes vont intervenir pour répondre à cette question écrite. Pour ma part, je ne vais pas épiloguer. Je voudrais juste dire deux choses.

Tout d'abord, lors de la signature de la première convention avec Le pouce vert en 2007, il était écrit que ce jardin était un jardin éphémère ! Et cela a été signé par l'association. Au moment de l'octroi de cette parcelle pour un jardin partagé, tout le monde avait bien en tête qu'il s'agissait d'un jardin éphémère. Je trouve qu'il y a beaucoup de malhonnêteté à dire aujourd'hui le contraire.

Deuxièmement, Catherine SIRE, vous dites qu'il n'y a pas eu de concertation et d'information. Or, lors de la dernière rencontre avec la présidente de l'association, Anne-Laure STERIN, le 16 novembre dernier, le projet a été présenté et acté dans sa forme actuelle. Je trouve donc qu'il y a aussi beaucoup de malhonnêteté à dire qu'il n'y a pas eu de concertation.

M. Le Maire :

La parole à Jean-Luc DECOBERT.

M. DECOBERT :

Je crois que dans ce dossier, il faut revenir à l'origine. Je partage complètement les propos de Martine LEGRAND. Non seulement, il y a eu une concertation, mais lors de la dernière réunion des ateliers urbains, nous nous étions engagés à recevoir les rapporteurs des groupes de travail ainsi que les associations. Avant les vacances d'été, nous avons donc reçu les rapporteurs ainsi que les représentants de l'association Le pouce vert et le président de l'association Le Pré en transition. Je

vois d'ailleurs ce soir dans le public une personne présente ce jour-là.

Il faut aussi rappeler un certain nombre de choses sur ce projet.

Tout d'abord, il figurait dans le programme municipal que nous avons présenté aux électeurs et qu'ils ont, en quelque sorte, validé. Mais son approbation par le suffrage universel ne nous exonérait pas de consulter la population pour mettre en forme le projet proposé. C'est ce que nous avons fait avec les ateliers urbains.

Il faut tout de même se souvenir aussi que, lors de ces ateliers, les avis n'étaient pas unanimes au sein des participants. Des populations différentes vivent au Pré Saint-Gervais. Elles n'ont pas forcément les mêmes attentes. Certains sont là depuis longtemps et ont exprimé des critiques, des besoins différents de ceux relayés par des habitants installés plus récemment. Je crois que notre rôle est d'essayer de concilier les attentes de ces deux populations qui n'ont pas forcément les mêmes modes de vie, les mêmes revenus, les mêmes visions des choses.

Nous avons essayé de concilier ces points de vue et, lorsque nous avons reçu les rapporteurs des groupes de travail ainsi que les représentants des associations, nous leur avons présenté un projet qui avait évolué par rapport à ce qu'il était lors des premiers ateliers urbains.

Au départ, la superficie réservée à l'espace vert, qu'il soit public ou partagé, était inférieure à celle prévue dans le projet actuel. Le terrain était également séparé de manière verticale et non pas longitudinale. Nous avons fait évoluer le projet sur ce point de la coupe entre espace vert public et jardin pédagogique partagé, pour répondre à une des attentes exprimées par les associations lors des ateliers urbains. En effet, elles souhaitaient que le passage entre les deux espaces verts se fasse plus facilement pour la faune présente sur ce lieu. Cela a été entendu.

Martine LEGRAND parlait de la réunion qui a eu lieu en novembre. Mais avant les vacances d'été, les participants avaient déjà eu la nouvelle version. Ils avaient trouvé que ce qui était proposé apparaissait sensiblement différent de la précédente et avaient donné leur assentiment.

Par la suite, la vraie question soulevée était de savoir si on pouvait préserver une activité de jardin partagé sur le site actuel pendant la durée des travaux. Sur ce point, je pense que c'est nous faire un procès d'intention, avec sans doute d'autres intentions derrière, que de dire que nous n'avons pas tout fait pour essayer de préserver l'espace vert pendant les travaux. Récemment encore, le Maire a lui-même demandé aux services d'Est Ensemble d'étudier la possibilité de sanctuariser un périmètre permettant à l'activité de se poursuivre. Par ailleurs, nos services ont travaillé pour identifier d'autres terrains sur la ville où l'activité pourrait se faire durant les travaux.

Pour toutes ces raisons, le procès qui nous est fait aujourd'hui n'est vraiment pas justifié.

D'une part, nous avons constamment dialogué avec les différents interlocuteurs. Il faut le rappeler : les interlocuteurs ne se limitent pas seulement à une association en particulier. Il existe d'autres associations. D'autres populations vivent dans ce quartier. Leurs attentes doivent aussi être prises en compte. D'autre part, la municipalité a démontré sa volonté d'essayer de répondre aux diverses demandes et de préserver l'activité du jardin partagé. Celle-ci se tient sur ce lieu depuis 8 ans et nous a apporté des choses au fil des années. Une partie de la population y est sensible, les enfants peuvent en bénéficier etc. Nous avons donc la volonté de la préserver. Nous l'avons montrée et nous l'avons mise en œuvre.

Cela étant dit, je me souviens aussi qu'une représentante de l'association avait demandé à ce que la grue des travaux soit installée sur la rue Danton et donc que l'on bloque cette rue pendant pratiquement 2 ans. Faire ce qu'il faut pour préserver la marre, la faune et la flore, est une chose. Mais à un moment donné, il y a aussi certaines réalités qui s'imposent...

Donc, dans ce dossier, je crois que nous avons montré que nous voulions prendre en compte ce qui était dit dans les différentes concertations. Et nous n'avons pas forcément apprécié le retour qui a été fait, notamment la veille d'une élection régionale. Dans ce cas-là, on peut parler de manipulation

et de désinformation. J'assume mes propos.

Voilà, ce qui me semblait mériter d'être dit. La vérité n'est pas que d'un seul côté.

M. le Maire :

Je voudrais rappeler le cheminement de ce dossier et apporter quelques éléments de réponse aux questions posées sur le fonctionnement du futur lieu. Et je voudrais le faire sans vous répondre de manière, disons, un peu brutale, pour ne pas dire agressive. Quand, dans la première partie de votre question, vous insinuez que le porteur du Pouce vert aurait récemment découvert que le lieu était éphémère, je le vis un peu comme une provocation. Je vais donc essayer de ne pas y répondre. A la provocation, j'entends.

A mon avis, Jean-Luc DECOBERT a justement résumé les choses. La grande difficulté que nous avons connue dans ce dossier est que la richesse du Pouce vert réside justement dans sa grande diversité. Nous avons connu une situation qui m'a fait penser à d'autres que j'ai vécues au collège. Des parents d'élèves s'impliquent toute l'année, siègent au conseil d'administration, travaillent sur le fond du dossier. Il arrive une situation brûlante, un peu crispée. Et subitement, les parents d'élèves disparaissent au profit d'une coordination... Nous avons connu une chose de même nature avec le jardin partagé.

Nous avons discuté avec des adhérents du Pouce vert, nous avons travaillé avec eux. Nous avons convenu ensemble de certaines choses. Soyons très clair. Je ne dis pas que celles et ceux avec qui nous avons avancé sur le dossier avaient accepté toutes nos propositions. Ils ont fait valoir leurs différences, exprimé leurs exigences. Mais nous avons convenu de certaines choses, pris en considération d'autres. Or la réalité est que, dans la dernière ligne droite, à l'approche d'une date effective, s'est opérée une radicalisation de la position du Pouce vert. Il s'agit là d'une difficulté de gestion politique. Voilà, je n'ai pas de problème avec cela.

En tout état de cause, si demain, dans un même contexte, je devais redonner les moyens à des initiatives citoyennes de porter une expérience sur ces questions-là, avec l'intelligence avec laquelle cela a été fait à la fois en matière d'animation du lieu et de portage des politiques publiques, je le referais. Je ne regrette rien, absolument rien, des moyens que nous avons donnés à ces porteurs de projet pour le faire vivre. Parce qu'en dehors de la question personnelle, à travers le travail que nous avons su faire ensemble pendant toutes ces années, je leur reconnais une véritable implication pour l'éveil nécessaire des consciences de nos concitoyens à la question du développement durable. Ce travail, nous l'avons mené de manière plus efficace et probablement plus pertinente avec la présence du Pouce vert et la volonté municipale.

Sur ce dossier, les choses viennent d'être rappelées, et notamment la précarité de la convention signée avec le Pouce vert à l'origine. Que signifie cette notion d'occupation éphémère? Cela veut dire que oui, à un moment, des terrains ont été mis à disposition, dans l'attente de réalisation d'aménagements, et que, compte-tenu d'une ville en permanence confrontée à des mutations urbaines, cela a permis au projet d'exister là où il est aujourd'hui et ailleurs demain. Voilà quel est le principe. Et d'autres lieux sont à l'étude pour permettre la poursuite de ces activités lorsque les choses vont bouger sur l'emplacement actuel.

En matière de concertation, nous avons organisé trois ateliers urbains. Cela a été dit ce soir mais je le rappelle : nous sommes partis de rien. A la première réunion, nous avons des plans cadastraux et des feutres. Nous avons conduit la discussion sur l'emplacement des espaces verts, de la place, et même sur le volume de la construction. Tout cela a été défini avec les ateliers urbains. Je tiens à préciser que Le pouce vert y a pris toute sa place. Cela paraissait complètement légitime. Mais cette association n'était pas seule !

Bien évidemment, la municipalité a fixé un cadre à la réflexion dans ces ateliers. Deux aspects paraissaient pour moi incontournables. Premièrement, il y avait la question de l'équilibre économique

du projet. Nous n'avions pas la capacité à porter un projet qui n'aurait pas accueilli de construction sur ce site car, dans ce cas, cela aurait généré un déficit public que notre collectivité ne peut assumer. Deuxièmement, nous nous engageons à maintenir les 850 m² d'espaces verts, au sens large du terme, repensés. Tout cela a été clairement dit.

Au-delà de ces ateliers urbains, rappelez-vous, nous avons aussi travaillé en ateliers thématiques. A chaque fois, les rapporteurs des groupes de travail sont venus s'exprimer à la fin des réunions et, à trois reprises, nous les avons vus pour arrêter le projet.

Alors, je veux bien qu'en matière de démocratie, on pourrait faire mieux et plus. Je suis toujours attentif à ce qu'on m'expose sur ce sujet. Mais, je vous le dis, mieux, je crois que je ne saurais pas faire.

Je souhaite aussi revenir sur une séquence qui n'est pas neutre pour moi. Après les ateliers de 2013, et avant qu'ait lieu celui de présentation des travaux de l'architecte en juin 2014, il y a eu une élection municipale. A ce moment-là, l'équipe municipale avait plusieurs positions. Nous aurions pu nous dire que le sujet était sensible et décider de ne pas l'évoquer. Nous n'avons pas fait ce choix. Nous avons voulu rencontrer Le pouce vert, échanger avec eux, et prendre nos responsabilités devant le suffrage universel. Je rappelle l'engagement que nous avons pris au point 28 du programme municipal. Il est clairement écrit, je cite, « en reprenant les actions menées par l'association Le pouce vert, compost et recyclage, développer un jardin pédagogique municipal accessible à tous les Gervaisiens ». Voilà notre engagement devant la population gervaisienne. Et personne, entendez-moi, personne, sur ce sujet comme sur d'autres, ne remettra en cause un engagement que nous avons pris devant la population, qui bénéficie du soutien, de l'accord du suffrage universel. Jamais. Cela n'existe pas quand on fait de la politique.

Rappelons aussi les heures de réunion que nous avons eues avec Le pouce vert, à la veille de l'élection municipale. J'ai ressorti ici un texte que nous avons écrit en commun et qui annonçait des engagements forts au-delà de ce scrutin. Le premier engagement que nous prenions était de plus diversifier la nature des ateliers pédagogiques, d'y donner plus de place à l'intervention du Pouce vert et avec une dimension éducative plus forte. Nous étions à l'époque dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cela a été dit, cela a été fait, cela sera fait dans le futur. Nous avons aussi évoqué le sujet essentiel de la valorisation des déchets, et les politiques audacieuses que nous devons mener en la matière. Nous ne le ferons pas seuls mais avec Est Ensemble. Ici aussi nous avons pris des engagements, notamment sur le compostage. Nous nous étions même avancés auprès de cette association à réorganiser les services publics municipaux pour prendre en compte cette dimension, et ce avant l'élection municipale. Nous avons garanti le recrutement d'un éco-animateur pour gérer notamment le compostage. Il commencera le 1^{er} mars. Je peux aussi parler de notre engagement à revoir la finalisation du projet avec la paysagiste. Ce travail a été réalisé. La semaine dernière encore, nous avons rencontré Le pouce vert en présence de la paysagiste pour évoquer la réalisation de cet espace vert. Et ce n'est pas fini.

Bref, tout cela a été fait. Je le dis avec force, nous sommes irréprochables dans le respect des engagements que nous avons pris. Qu'ils ne conviennent pas à tout le monde, c'est la vie démocratique. Je n'ai pas la prétention de vous dire que le débat cesse parce qu'un projet a été accepté et porté avec la force du suffrage universel. Bien au contraire ! Il continue heureusement à vivre. Mais la réalité de l'engagement politique et public que nous avons pris au moment de l'élection municipale est bien celle-ci, et rien d'autre. Nous l'avons parfaitement tenu !

D'ailleurs, sur la question majeure du compostage, nous allons même aller plus loin. Aujourd'hui, à la faveur de l'entrée d'Est Ensemble dans la métropole, nous voulons prendre des engagements forts au niveau de l'EPT en matière de compostage. Nous fixons l'objectif de 25 % des populations en zone pavillonnaire sur l'ensemble du territoire équipées d'un composteur à l'horizon de 2020. A côté de cela, des mesures seront prises pour des composteurs collectifs. Et, parce que sa taille s'y

prête, que la préoccupation est réelle sur l'ensemble de la commune, je souhaite faire du Pré Saint-Gervais une ville expérimentale sur ce sujet.

Bien évidemment, dans ce dossier, plusieurs points restent à finaliser et sont ouverts au débat, comme la question du fonctionnement des futurs espaces verts. J'entends encore les représentants du Pouce vert avec qui nous avons discuté nous expliquer que ce portage citoyen était lourd, qu'il nécessitait l'accompagnement de la puissance publique. Ils soulevaient la question des moyens, y compris sur l'ouverture des lieux pour les enfants. Alors oui, la cogestion existera sur le jardin partagé. La semaine dernière, j'ai de nouveau sollicité les services d'Est Ensemble et la paysagiste. Nous nous sommes rencontrés sur les lieux et nous avons regardé comment sanctuariser un espace du jardin pour maintenir la mare. J'ai bien entendu le besoin existant sur ce point, le fait que toute opération de déménagement de celle-ci nous ferait perdre l'acquis de huit ans d'expérience. Il était aussi question du compost. Je vous le dis ce soir : nous avons rendez-vous dans les prochains jours avec les porteurs du projet pour voir comment nous allons sanctuariser une partie de l'espace actuel pour permettre la continuité de cette activité durant la durée des travaux.

Je tenais à rappeler toutes ces choses, à vous les préciser, de manière très tranquille. Encore une fois, la richesse du débat est là. Je suis aussi persuadé que nous avons fait beaucoup avec les porteurs du projet et que nous avons encore beaucoup à faire en matière de sensibilisation de nos concitoyens aux questions du développement durable, quelques semaines après la COP21. Nous aurons l'occasion d'en parler dans quelques semaines, au moment du vote du budget de la collectivité. Vous constaterez que notre commune s'engage avec des moyens encore plus forts sur ces questions de ville durable.

La parole à Catherine SIRE.

Mme SIRE :

Vous avez pris ensemble à peu près un quart d'heure pour répondre à trois questions. Un quart d'heure qui a été l'occasion de mettre en avant les bienfaits de la politique que vous mettez en œuvre mais qui répond à des attaques que nous n'avons pas portées. La plupart de vos réponses concernent des points que nous n'avons pas évoqués.

Nous n'avons pas dit que vous n'aviez pas l'intention de mettre en place un jardin municipal et un jardin partagé. Par contre, nous demandons comment, concrètement, va s'organiser la gestion entre ces deux lieux. Nous avons quelques doutes en nous appuyant sur l'observation qu'on peut avoir aujourd'hui de la gestion des jardins municipaux. Oui, nous avons des doutes sur la façon dont peut se passer une cogestion dont les contours semblent mal définis.

Par ailleurs, la question principale était de savoir comment on fait pour éviter la cessation des activités de ce jardin pendant les travaux, cessation qui conduira inmanquablement à la mort de l'activité de l'association. Une fois que celle-ci sera morte de n'avoir plus eu l'occasion de travailler, et que les jardins, municipal et partagé, seront construits, qui sera là pour les gérer ? Je ne sais pas. Mais si on a laissé cette association périr, elle ne sera plus là pour faire vivre ce jardin. Ce sont des questions essentielles.

Il y a aussi celle sur l'éco-animateur, à laquelle vous avez répondu. Nous avons indiqué que cette mesure était bien, qu'elle allait dans le bon sens. Mais nous disons aussi que nous avons des doutes sur la façon dont les responsabilités seront portées.

Alors, je n'ai pas besoin de trois quarts d'heure de réponse mettant en avant toute la politique socialiste en faveur d'un développement vert, tout ce qu'elle fait pour le développement durable. J'ai besoin de quelques réponses concrètes sur la façon dont vont se dérouler les choses et d'avoir la garantie que le jardin partagé vive et continue. C'est tout.

M. le Maire :

Nous apportons les réponses que nous voulons aux questions qui sont posées. Mais on voit bien la dimension politique que vous voulez apporter à ce dossier.

Mme SIRE :

Non.

M. le Maire :

Vous évoquez la politique socialiste. Je viens de l'entendre.

Mme SIRE :

Vous avez bien mis en avant toutes les vertus des engagements pris par l'équipe municipale au moment des élections.

M. le Maire :

Bien sûr.

Mme SIRE :

C'est à cela que je réponds.

M. Le Maire :

Je ne crois pas avoir parlé ni de socialisme, ni du parti socialiste. Nos propos sont enregistrés, on pourra le vérifier. Mais je ne le crois pas. Nous ne sommes donc pas ceux qui donnent cette dimension politique au dossier. Mais puisqu'on vient nous chercher là-dessus, je vais répondre.

Vous nous demandez ce que sera la cogestion. Je trouve cela extraordinaire ! Vous nous faites un procès d'intention sur toutes les questions de démocratie participative d'une manière générale. Nous le savons bien, nous avons un désaccord sur ce sujet et, par principe, cela nous oppose. Mais quand même ! Nous vous expliquons que nous nous engageons sur la cogestion de ces futurs espaces, que le dossier n'est pas finalisé puisque la discussion commence et que le chantier va durer 2 ans. Mais il faudrait quand même que, ce soir au conseil municipal, je vous apporte des réponses sur la cogestion alors que vous ne cessez de nous reprocher de la construire seuls ! Il faudrait s'entendre ! Soit je vous dis maintenant ce qu'elle sera, soit on accepte l'idée que la cogestion repose sur l'échange entre plusieurs partenaires qui la bâtissent ensemble ! C'est l'un ou l'autre, mais ça ne peut pas être les deux. Je vous le dis, l'organisation de la cogestion du lieu se fera avec le dialogue, la concertation et en partenariat avec celles et ceux qui, je l'espère et nous ferons tout pour ça, continueront à porter le projet.

Sur le deuxième élément, je vous ai déjà donné une réponse ce soir puisque, suite à la réunion que nous avons eue cette semaine, il y aura un espace sanctuarisé durant la durée des travaux. Ce n'est pas « peut-être, on ne sait pas, on va voir ». C'est acté. Et je rappelle encore une fois cette notion du lieu éphémère. Nous mettrons sur la table d'autres parcelles qui peuvent être utilisées par les membres de l'association du Pouce vert. Jean-Luc DECOBERT y travaille.

Nous n'ignorons pas l'existence de sensibilités diverses. Je n'ose pas dire cela d'une manière générale car il ne m'appartient pas de faire des différences entre les membres d'une association. J'ai en face de moi une association avec une présidente, un bureau. Je les rencontre, je travaille avec eux. C'est le principe. On ne peut pas se mettre à discuter avec une fraction de l'association ou une autre. Cela ne fonctionne pas comme cela. La démocratie veut que, lorsque des citoyens s'engagent dans une responsabilité associative, ils sont le relais obligatoire et indispensable du dialogue. Nous continuerons à travailler avec la présidente de cette association, et ceux qui y prendront des responsabilités.

D'ores et déjà, nous avons eu quelques échanges, y compris lors de la réunion de cette semaine. Parmi les militants associatifs présents, un certain nombre d'entre eux ont déjà en tête des projets à réaliser sur les lieux qui pourraient être mis à disposition. Je pense particulièrement à un espace qui serait à proximité d'une école maternelle.

Il ne s'agit donc pas de retirer les moyens à cette association. Nous leur disons que nous avons besoin d'eux, de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font. Mais nous leur proposons de regarder comment nous pouvons déployer cette politique publique, au-delà du lieu, pour l'intérêt de toute la ville du Pré Saint-Gervais. Voilà le discours que nous tenons. C'est celui-là et pas un autre.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons donc au dernier point inscrit à l'ordre du jour.

■ ■ ■

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Décision N°	2015	010	Fonction publique / Convention de formation avec la Belle Ouvrage pour un bilan de compétences
Décision N°	2015	050	Institutions et vie politique / Désignation de Maître Desprès afin de représenter la commune dans le cadre du recours contentieux concernant le bien sis 1 rue du Capitaine Soyer
Décision N°	2015	085	Institutions et vie politique / Désignation de Maître Desprès afin de représenter la commune dans le cadre du recours contentieux concernant le bien sis 1 rue du Capitaine Soyer
Décision N°	2015	086	Institutions et vie politique / Désignation de Maître Desprès afin de représenter la commune dans le cadre du recours contentieux concernant le bien sis 67-69 rue Danton
Décision N°	2015	095	Domaine et patrimoine / Contrat de location d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	2015	111	Domaine et patrimoine / Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements entre l'association Emmaüs et la commune du Pré Saint-Gervais
Décision N°	2015	112	Commande publique / Attribution du lot N°2 du marché 32/2015 relatif aux travaux de signalisation horizontale (marquage au sol) de la voirie et des cours d'écoles de la ville du Pré Saint-Gervais
Décision N°	2015	113	Commande publique / Contrat d'abonnement et de maintenance du logiciel « Espace Citoyens » pour les services de la ville du Pré Saint-Gervais
Décision N°	2015	114	Commande publique / Avenant N°1 au lot N°2 du marché 42/2014 relatif à la réfection des fauteuils de la salle des mariages de la ville du Pré Saint-Gervais
Décision N°	2015	115	Commande publique / Contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel pour la police municipale de la ville du Pré Saint-Gervais
Décision N°	2015	116	Commande publique / Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle « Comptoir de magie mentale »
Décision N°	2015	117	Domaine et patrimoine / Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de locaux et de matériels au profit des assistants (es) maternels (les)
Décision N°	2015	118	Commande publique / Attribution du lot N°1 du marché 32/2015 relatif aux travaux d'entretien de la voirie du Pré Saint-Gervais

Décision N°	2015	119	Domaine et patrimoine / Contrat de location d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	2016	002	Commande publique / Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle « La Guinguette »

■ ■ ■

M. Le Maire :

Pour votre information, la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 14 mars.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h54.

Le Pré Saint-Gervais, le 07 MAR. 2016

La Secrétaire de séance
Laëtitia DEKNUDT



Le Maire
Gérard COSME

